

Catégorie RGP Secteurs Mondiaux
(le « Fonds »)



États financiers annuels
(pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023)

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de Catégorie RGP Secteurs Mondiaux (ci-après le « Fonds ») ci-joints ont été préparés par R.E.G.A.R. Gestion Privée inc. (ci-après le « gestionnaire ») (faisant affaire sous la dénomination sociale RGP Investissements) à partir d'informations fournies par la « Compagnie Trust CIBC Mellon »¹, l'agent chargé de la comptabilité et de la tenue des registres du Fonds.

Le gestionnaire est responsable de l'information et des déclarations contenues dans les présents états financiers. Le gestionnaire applique des processus adéquats pour s'assurer que l'information financière produite est pertinente et fiable.

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « normes IFRS de comptabilité »). Les informations significatives sur les méthodes comptables que la direction juge appropriées pour le Fonds sont décrites à la section des « Notes complémentaires » à la fin de ce document.

Le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. est l'auditeur indépendant du Fonds. Les auditeurs ont effectué un audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer aux porteurs d'actions leur opinion sur les états financiers. Leur rapport est reproduit à la fin de ce document.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, les honoraires payés ou payables à Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. (et aux cabinets du réseau de Grant Thornton International Ltd.) pour l'audit des états financiers des fonds gérés par R.E.G.A.R. Gestion Privée inc. qui sont des émetteurs assujettis canadiens ont été de 134 475 \$. Les honoraires pour d'autres services se sont élevés à 5 750 \$.

Il incombe au conseil d'administration de Corporation de Fonds R.E.G.A.R. Gestion Privée inc. (ci-après la « Société ») d'examiner et d'approuver les états financiers après avoir examiné la façon dont la direction s'acquitte de sa responsabilité quant à la présentation de l'information financière.

Approuvé à Québec, le 20 mars 2025, par le conseil d'administration de la Société,

(s) François Rodrigue-Beaudoin, administrateur

¹ Au 1^{er} novembre 2024, « Société de service de titres mondiaux CIBC Mellon » et « Compagnie Trust CIBC Mellon » ont fusionné et sont maintenant exploitées sous le nom « Compagnie Trust CIBC Mellon ».

États financiers – Catégorie RGP Secteurs Mondiaux

États de la situation financière aux 31 décembre

(en dollars canadiens)

		2024	2023
Actifs			
Actifs courants			
Placements (note 5)	\$	102 239 709	81 692 615
Trésorerie		1 063 112	668 130
Souscriptions à recevoir		78 355	26 109
Dividendes à recevoir		225 335	215 577
Autres comptes à recevoir		2 904	-
Total actifs		103 609 415	82 602 431
Passifs			
Passifs courants			
Frais de gestion à payer		101 897	79 038
Frais d'administration à payer		25 357	19 123
Actions rachetées à payer		21 563	12 602
Distributions à payer aux porteurs d'actions rachetables		2 866	-
Impôts à payer		30 400	-
		182 083	110 763
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	\$	103 427 332	82 491 668
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par série			
Série A	\$	7 346 170	6 791 332
Série F	\$	73 681 134	57 532 735
Série P	\$	11 659 209	8 587 592
Série T5	\$	9 833 602	8 490 671
Série FT5	\$	907 217	1 089 338
Total	\$	103 427 332	82 491 668
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par action, par série			
Série A	\$	15,81	13,85
Série F	\$	18,03	15,62
Série P	\$	20,01	17,16
Série T5	\$	9,49	8,69
Série FT5	\$	10,87	9,84

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé à Québec, le 20 mars 2025, par le conseil d'administration de la Société,

(s) Francois Rodrigue-Beaudoin, administrateur

États financiers – Catégorie RGP Secteurs Mondiaux

États du résultat global

pour les exercices terminés les 31 décembre

(en dollars canadiens)

		2024	2023
Revenus			
Revenus de dividendes	\$	1 658 936	1 612 351
Autres revenus		-	2 323
Revenus de prêts de titres (note 10)		10 903	2 812
Distributions des fonds communs de placement sous-jacents		74 420	26 793
Variations de la juste valeur			
Gains nets (pertes nettes) réalisé(e)s sur la vente de placements		2 764 725	233 703
Gains nets (pertes nettes) de change sur la trésorerie		8 720	(26 718)
Gain (perte) de change sur les transactions en devises étrangères		(39 588)	(36 039)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements		10 174 464	6 676 904
Total revenus		14 652 580	8 492 129
Charges			
Frais de gestion		1 067 127	904 245
Frais d'administration		258 057	215 711
Honoraires du comité d'examen indépendant		4 552	4 249
Charges d'intérêts		1 406	2 338
Commissions		75 427	130 577
Frais de transaction		5 949	8 986
Retenues d'impôt		180 330	145 472
Charge d'impôt		31 161	-
Remboursement d'impôt		-	(2 175)
Total charges		1 624 009	1 409 403
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables		13 028 571	7 082 726
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par série			
Série A	\$	944 146	536 350
Série F	\$	9 200 046	4 879 747
Série P	\$	1 498 408	868 166
Série T5	\$	1 221 007	685 994
Série FT5	\$	164 964	112 469
Total		13 028 571	7 082 726
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par action, par série			
Série A	\$	2,00	1,05
Série F	\$	2,39	1,37
Série P	\$	2,79	1,83
Série T5	\$	1,21	0,70
Série FT5	\$	1,59	0,87
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice			
Série A		471 594	511 378
Série F		3 849 193	3 553 223
Série P		536 456	474 577
Série T5		1 006 557	975 541
Série FT5		103 709	129 268

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États financiers – Catégorie RGP Secteurs Mondiaux

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables – total des séries

pour les exercices terminés les 31 décembre

(en dollars canadiens)

	2024	2023
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à l'ouverture de l'exercice	\$ 82 491 668	72 212 337
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	\$ 13 028 571	7 082 726
Distributions aux porteurs d'actions rachetables		
Revenu net de placement	(231 024)	(316 543)
Gains nets réalisés sur placements	-	(877 352)
Remboursement de capital	(463 482)	(438 952)
Total des distributions aux porteurs d'actions rachetables	(694 506)	(1 632 847)
Opérations sur les actions rachetables		
Produit tiré de l'émission d'actions rachetables	39 899 173	17 718 232
Produit tiré du réinvestissement des distributions aux porteurs d'actions rachetables	660 042	1 597 771
Rachat d'actions rachetables	(31 957 616)	(14 486 551)
Total des opérations sur les actions rachetables	8 601 599	4 829 452
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	20 935 664	10 279 331
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la clôture de l'exercice	\$ 103 427 332	82 491 668

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États financiers – Catégorie RGP Secteurs Mondiaux

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables – Série A

pour les exercices terminés les 31 décembre

(en dollars canadiens)

	2024	2023
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à l'ouverture de l'exercice	\$ 6 791 332	6 530 030
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	\$ 944 146	536 350
Distributions aux porteurs d'actions rachetables		
Revenu net de placement	(16 436)	(26 083)
Gains nets réalisés sur placements	-	(79 512)
Total des distributions aux porteurs d'actions rachetables	(16 436)	(105 595)
Opérations sur les actions rachetables		
Produit tiré de l'émission d'actions rachetables	2 000 290	1 780 911
Produit tiré du réinvestissement des distributions aux porteurs d'actions rachetables	16 436	105 316
Rachat d'actions rachetables	(2 389 598)	(2 055 680)
Total des opérations sur les actions rachetables	(372 872)	(169 453)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	554 838	261 302
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la clôture de l'exercice	\$ 7 346 170	6 791 332

	2024	2023
Actions à l'ouverture de l'exercice	490 243	503 787
Actions émises contre espèces	131 136	132 238
Actions émises sur réinvestissement des distributions	1 039	7 724
Actions rachetées	(157 824)	(153 506)
Actions à la clôture de l'exercice	464 594	490 243

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États financiers – Catégorie RGP Secteurs Mondiaux

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables – Série F

pour les exercices terminés les 31 décembre

(en dollars canadiens)

	2024	2023
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à l'ouverture de l'exercice	\$ 57 532 735	48 454 629
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	\$ 9 200 046	4 879 747
Distributions aux porteurs d'actions rachetables		
Revenu net de placement	(164 540)	(220 654)
Gains nets réalisés sur placements	-	(587 292)
Total des distributions aux porteurs d'actions rachetables	(164 540)	(807 946)
Opérations sur les actions rachetables		
Produit tiré de l'émission d'actions rachetables	29 713 538	13 900 613
Produit tiré du réinvestissement des distributions aux porteurs d'actions rachetables	164 684	807 968
Rachat d'actions rachetables	(22 765 329)	(9 702 276)
Total des opérations sur les actions rachetables	7 112 893	5 006 305
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	16 148 399	9 078 106
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la clôture de l'exercice	\$ 73 681 134	57 532 735

	2024	2023
Actions à l'ouverture de l'exercice	3 683 216	3 354 594
Actions émises contre espèces	1 715 791	917 965
Actions émises sur réinvestissement des distributions	9 137	52 932
Actions rachetées	(1 320 664)	(642 275)
Actions à la clôture de l'exercice	4 087 480	3 683 216

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États financiers – Catégorie RGP Secteurs Mondiaux

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables – Série P

pour les exercices terminés les 31 décembre

(en dollars canadiens)

	2024	2023
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à l'ouverture de l'exercice	\$ 8 587 592	7 823 423
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	\$ 1 498 408	868 166
Distributions aux porteurs d'actions rachetables		
Revenu net de placement	(26 102)	(32 998)
Gains nets réalisés sur placements	-	(95 621)
Total des distributions aux porteurs d'actions rachetables	(26 102)	(128 619)
Opérations sur les actions rachetables		
Produit tiré de l'émission d'actions rachetables	6 728 185	1 388 024
Produit tiré du réinvestissement des distributions aux porteurs d'actions rachetables	26 102	128 618
Rachat d'actions rachetables	(5 154 976)	(1 492 020)
Total des opérations sur les actions rachetables	1 599 311	24 622
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	3 071 617	764 169
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la clôture de l'exercice	\$ 11 659 209	8 587 592

	2024	2023
Actions à l'ouverture de l'exercice	500 390	497 853
Actions émises contre espèces	351 708	84 844
Actions émises sur réinvestissement des distributions	1 304	7 728
Actions rachetées	(270 737)	(90 035)
Actions à la clôture de l'exercice	582 665	500 390

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États financiers – Catégorie RGP Secteurs Mondiaux

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables – Série T5

pour les exercices terminés les 31 décembre

(en dollars canadiens)

	2024	2023
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à l'ouverture de l'exercice	\$ 8 490 671	8 193 166
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	\$ 1 221 007	685 994
Distributions aux porteurs d'actions rachetables		
Revenu net de placement	(21 913)	(32 625)
Gains nets réalisés sur placements	-	(100 127)
Remboursement de capital	(415 339)	(382 011)
Total des distributions aux porteurs d'actions rachetables	(437 252)	(514 763)
Opérations sur les actions rachetables		
Produit tiré de l'émission d'actions rachetables	1 131 955	588 896
Produit tiré du réinvestissement des distributions aux porteurs d'actions rachetables	404 021	481 836
Rachat d'actions rachetables	(976 800)	(944 458)
Total des opérations sur les actions rachetables	559 176	126 274
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	1 342 931	297 505
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la clôture de l'exercice	\$ 9 833 602	8 490 671

	2024	2023
Actions à l'ouverture de l'exercice	976 515	962 400
Actions émises contre espèces	120 837	67 749
Actions émises sur réinvestissement des distributions	43 034	55 475
Actions rachetées	(104 448)	(109 109)
Actions à la clôture de l'exercice	1 035 938	976 515

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États financiers – Catégorie RGP Secteurs Mondiaux

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables – Série FT5

pour les exercices terminés les 31 décembre

(en dollars canadiens)

	2024	2023
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à l'ouverture de l'exercice	\$ 1 089 338	1 211 089
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	\$ 164 964	112 469
Distributions aux porteurs d'actions rachetables		
Revenu net de placement	(2 033)	(4 183)
Gains nets réalisés sur placements	-	(14 800)
Remboursement de capital	(48 143)	(56 941)
Total des distributions aux porteurs d'actions rachetables	(50 176)	(75 924)
Opérations sur les actions rachetables		
Produit tiré de l'émission d'actions rachetables	325 205	59 788
Produit tiré du réinvestissement des distributions aux porteurs d'actions rachetables	48 799	74 033
Rachat d'actions rachetables	(670 913)	(292 117)
Total des opérations sur les actions rachetables	(296 909)	(158 296)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	(182 121)	(121 751)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la clôture de l'exercice	\$ 907 217	1 089 338
	2024	2023
Actions à l'ouverture de l'exercice	110 733	127 224
Actions émises contre espèces	30 261	6 128
Actions émises sur réinvestissement des distributions	4 574	7 585
Actions rachetées	(62 080)	(30 204)
Actions à la clôture de l'exercice	83 488	110 733

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États financiers – Catégorie RGP Secteurs Mondiaux

États des flux de trésorerie

pour les exercices terminés les 31 décembre

(en dollars canadiens)

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	\$ 13 028 571	7 082 726
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gains nets) pertes nettes réalisé(e)s sur la vente de placements	(2 764 725)	(233 703)
(Gains nets) pertes nettes de change sur la trésorerie	(8 720)	26 718
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(10 174 464)	(6 676 904)
Achats de placements	(58 048 028)	(82 023 251)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	50 440 123	77 395 296
Dividendes à recevoir	(9 758)	(118 290)
Autres comptes à recevoir	(2 904)	-
Frais de gestion à payer	22 859	7 009
Frais d'administration à payer	6 234	2 003
Impôts à payer	30 400	-
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(7 480 412)	(4 538 396)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission d'actions rachetables	39 846 927	17 717 732
Sommes versées au rachat d'actions rachetables	(31 948 655)	(14 491 798)
Distributions versées aux porteurs d'actions rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(31 598)	(35 076)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	7 866 674	3 190 858
Gains nets (pertes nettes) de change sur la trésorerie	8 720	(26 718)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	386 262	(1 347 538)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	668 130	2 042 386
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 063 112	668 130
Intérêts payés	\$ 1 406	2 338
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	\$ 1 468 848	1 348 589

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États financiers – Catégorie RGP Secteurs Mondiaux

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2024

(en dollars canadiens)

Description	Nombre d'actions / de parts	Coût moyen \$	Juste valeur \$	% du total
Actions				
ABB Ltd., Registered	12 960	785 314	1 009 235	
Accenture PLC, Class 'A'	2 540	1 054 086	1 285 099	
Akamai Technologies Inc.	9 330	1 282 676	1 283 471	
Alfa Laval AB	14 820	924 585	892 360	
Alphabet Inc., Class 'A'	9 890	1 773 235	2 692 564	
Amazon.com Inc.	6 850	1 557 211	2 161 357	
American Express Co.	2 310	469 334	986 008	
Ametek Inc.	3 050	666 089	790 712	
Applied Materials Inc.	5 500	1 175 042	1 286 420	
Assa Abloy AB, Class 'B'	22 430	727 981	954 109	
Atmos Energy Corp.	8 790	1 558 826	1 760 620	
BAE Systems PLC	42 485	825 788	878 879	
Berkshire Hathaway Inc., Class 'B'	2 505	1 170 109	1 633 028	
BKW SA	3 780	793 590	901 017	
Booking Holdings Inc.	295	1 317 199	2 107 946	
CACI International Inc., Class 'A'	3 855	1 694 874	2 240 213	
Cadence Design Systems Inc.	3 320	1 091 324	1 434 644	
Caterpillar Inc.	1 670	573 958	871 275	
Cboe Global Markets Inc.	3 095	530 576	869 770	
CBRE Group Inc., Class 'A'	4 355	507 442	822 317	
Celanese Corp.	5 250	942 515	522 574	
CGI Inc.	8 600	1 124 302	1 352 608	
Check Point Software Technologies Ltd.	5 010	963 199	1 345 245	
Cigna Corp.	2 690	1 224 663	1 068 319	
Cisco Systems Inc.	15 145	1 031 020	1 289 467	
CME Group Inc.	4 295	1 159 083	1 434 501	
ConocoPhillips Co.	5 425	880 517	773 748	
Consolidated Edison Inc.	6 015	709 902	771 908	
Costco Wholesale Corp.	620	484 446	817 023	
CRH PLC	4 655	438 682	619 405	
Diamondback Energy Inc.	3 625	947 524	854 124	
Dollarama Inc.	5 420	432 088	760 318	
Eaton Corp. PLC	1 875	503 952	894 929	
EOG Resources Inc.	4 310	776 270	759 830	
Equinix Inc.	605	601 428	820 419	
EssilorLuxottica SA	3 530	939 090	1 238 567	
Exxon Mobil Corp.	9 040	1 465 103	1 398 553	
First Solar Inc.	4 270	991 058	1 082 310	

États financiers – Catégorie RGP Secteurs Mondiaux

General Dynamics Corp.	2 255	731 600	854 535
Gold Fields Ltd., ADR	33 880	674 799	643 186
Goodman Group	41 995	799 714	1 332 755
Hydro One Ltd.	20 740	751 683	918 160
Iberdrola SA	47 307	728 016	937 015
Infosys Ltd., ADR	39 695	955 587	1 251 399
Investor AB, Class 'B'	21 490	557 829	818 739
JPMorgan Chase & Co.	2 965	543 754	1 022 186
KDDI Corp.	25 000	1 050 405	1 153 507
Keyence Corp.	1 925	1 153 968	1 138 524
Lennar Corp., Class 'A'	5 890	1 024 114	1 155 190
Linde PLC	2 140	1 213 953	1 288 561
L'Oréal SA	1 600	846 639	814 564
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	1 530	1 526 451	1 448 026
McDonald's Corp.	3 630	1 342 199	1 513 419
Meta Platforms Inc., Class 'A'	1 535	509 289	1 292 594
Metro Inc.	9 075	663 067	818 111
Microsoft Corp.	1 965	884 232	1 191 186
Moderna Inc.	15 925	2 150 999	952 321
Monster Beverage Corp.	10 255	777 688	775 194
Netflix Inc.	1 140	517 974	1 461 362
Nintendo Co. Ltd.	14 380	895 414	1 219 087
Novartis AG, Registered	9 125	1 161 582	1 284 481
Novo Nordisk AS, Class 'B'	16 950	2 258 400	2 112 922
PACCAR Inc.	6 125	778 836	916 310
Packaging Corp. of America	3 725	816 461	1 206 088
Pernod-Ricard SA	5 005	1 083 698	812 456
Procter & Gamble Co. (The)	3 375	710 824	813 761
Public Storage	1 725	653 571	742 879
Publicis Groupe	7 220	911 156	1 107 500
Regeneron Pharmaceuticals Inc.	1 470	1 715 061	1 505 975
Royal Bank of Canada	5 875	751 465	1 018 255
Schneider Electric SE	2 710	578 615	972 244
Shin-Etsu Chemicals Co. Ltd.	16 415	812 425	795 548
Stryker Corp.	4 620	2 025 139	2 392 345
Synopsys Inc.	1 950	1 495 467	1 361 187
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., ADR	4 770	593 618	1 354 824
TMX Group Ltd.	23 105	709 847	1 023 089
Toyota Motor Corp., ADR	5 740	1 358 564	1 606 558
Trane Technologies PLC	1 660	525 683	881 791
Universal Music Group NV	31 215	1 143 080	1 149 162
Vertex Pharmaceuticals Inc.	1 895	1 101 052	1 097 514
VICI Properties Inc.	18 125	743 891	761 428
Visa Inc., Class 'A'	4 005	1 518 848	1 820 388
W.R. Berkley Corp.	21 752	1 278 487	1 830 723

États financiers – Catégorie RGP Secteurs Mondiaux

Walmart Inc.	13 455	1 136 405	1 748 361
Wheaton Precious Metals Corp.	15 221	1 051 745	1 231 531
Wolters Kluwer NV	4 245	785 561	1 014 032
Total des actions		84 092 936	101 225 865
			97,87
Fonds négociés en bourse			
BMO Money Market Fund ETF Series	20 285	1 012 965	1 013 844
Total des fonds négociés en bourse		1 012 965	1 013 844
			0,98
Total des placements			
		85 105 901	102 239 709
			98,85
Trésorerie et autres éléments d'actif net			
			1 187 623
			1,15
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables			
		103 427 332	100,00

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Catégorie RGP Secteurs Mondiaux (ci-après le « Fonds ») est un organisme de placement collectif constitué en société. Les actions du Fonds constitué en société sont des catégories d'actions distinctes de Corporation de fonds R.E.G.A.R. Gestion Privée inc. (ci-après la « Société »). La Société est une société de fonds communs de placement constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 3 janvier 2014. Le capital-actions autorisé de la Société est constitué d'un nombre illimité d'actions de catégorie A comportant un droit de vote chacune et de 1 000 catégories d'actions rachetables d'organismes de placement collectif, sans droit de vote. Actuellement, chaque catégorie est divisée en 100 séries, le nombre d'actions de chacune étant illimité. La totalité des actions comportant un droit de vote de catégorie A en circulation est détenue par le gestionnaire.

Le Fonds investit principalement dans des titres de participation mondiaux, soit directement, soit en investissant dans des titres de fonds négociés en bourse ou d'organismes de placement collectif. Consulter l'inventaire du portefeuille pour des précisions sur les placements du Fonds.

Le siège social, qui est aussi l'établissement d'affaires principal du Fonds, est situé au 1305, boulevard Lebourgneuf, bureau 550, Québec (Québec) G2K 2E4, Canada. La publication de ces états financiers a été autorisée par le conseil d'administration de la Société le 20 mars 2025.

Les actions de séries A et T5 sont offertes à tous les investisseurs. Le montant minimal de la souscription pour les actions de série A est de 500 \$ et de 5 000 \$ pour les actions de série T5. Le placement minimal subséquent est de 25 \$. Le solde minimal des actions de série A est de 500 \$ et de 3 500 \$ pour les actions de série T5. Les actions de séries A et T5 sont offertes avec frais à l'acquisition, ce qui signifie que les investisseurs pourraient payer une commission de vente à leur courtier d'au plus 5 % du prix d'achat des actions lorsqu'ils achètent des actions. Une commission de suivi est payable à l'égard des actions de séries A et T5.

Les actions de séries F et FT5 sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés, lesquels peuvent exiger des frais additionnels pour des services supplémentaires. Elles sont uniquement offertes aux courtiers qui ont conclu une convention précise avec le gestionnaire aux termes de laquelle ils ont accepté que leur rémunération soit fondée sur les services professionnels qu'ils fournissent aux investisseurs. Le montant minimal de la souscription pour les actions de série F est de 500 \$ et de 5 000 \$ pour les actions de série FT5. Le placement minimal subséquent est de 25 \$. Le solde minimal des actions de série F est de 500 \$ et de 3 500 \$ pour les actions de série FT5. Il n'y a aucun frais d'acquisition ou de rachat pour les achats, les substitutions, les transferts, les reclassements ou les rachats. Un courtier peut exiger des frais pour des services supplémentaires. Aucune commission de suivi n'est payable.

Les actions de série P sont offertes uniquement aux investisseurs qui ont un compte géré avec R.E.G.A.R. Gestion Privée inc., par l'intermédiaire de courtiers autorisés, lesquels peuvent exiger des frais additionnels pour des services supplémentaires. Le montant minimal de la souscription pour les actions de série P est de 500 \$. Le placement minimal subséquent est de 25 \$ et le solde minimal est de 500 \$. Il n'y a aucun frais d'acquisition ou de rachat pour les achats, les substitutions, les transferts, les reclassements ou les rachats. Un courtier peut exiger des frais pour des services supplémentaires. Aucune commission de suivi n'est payable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

Les actions de séries T5 et FT5 prévoient la distribution d'une somme fixe chaque mois. Cependant, tout remboursement en capital perçu sera déduit du prix de base rajusté des actions. Les remboursements de capital viendront réduire le montant du placement initial. Les distributions versées en excédent du revenu net cumulatif généré par une série depuis sa création constituent un remboursement de capital.

Des remboursements de capital répétés peuvent épuiser l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à long terme, entraînant une baisse du rendement obtenu en dollars puisque le Fonds aura moins de capitaux à investir.

La principale différence entre les séries a trait aux frais de gestion qui sont payables, aux autres frais payés ainsi qu'au type de distribution. Bien que les souscriptions et rachats de titres soient inscrits par série, les actifs attribués à toutes les séries d'un fonds sont regroupés pour créer un seul fonds aux fins de placement. Chaque série paie sa quote-part des frais communs du fonds, en plus des frais qu'elle engage pour son propre compte. Les différences entre les frais des séries font en sorte que chaque série a une valeur liquidative par titre différente.

2. BASE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « normes IFRS de comptabilité ») ainsi qu'aux normes régies par le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*.

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les informations significatives sur les méthodes comptables du Fonds, qui est une entité d'investissement, sont les suivantes :

3.1. Normes, modifications et interprétations des normes existantes qui ne sont pas encore en vigueur et que le Fonds n'a pas adoptées de façon anticipée

À la date d'autorisation de publication des états financiers, plusieurs nouvelles interprétations, normes et modifications de normes existantes avaient été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) ou l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC), mais n'étaient pas encore en vigueur. Le Fonds n'a adopté aucune de ces normes ou modifications de normes existantes de façon anticipée.

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 qui remplace IAS 1 *Présentation des états financiers*. Bien qu'IFRS 18 reprend plusieurs des exigences d'IAS 1, elle introduit de nouvelles exigences permettant de mieux structurer les états financiers et de fournir des informations plus détaillées et utiles aux investisseurs, notamment :

- deux nouveaux sous-totaux définis dans l'état du résultat net, soit (1) le résultat d'exploitation et (2) le résultat net avant financement et impôts sur le résultat;
- le classement de tous les produits et charges dans l'état du résultat net dans l'une des cinq catégories;
- une nouvelle exigence de divulgation des mesures de la performance définies par la direction;
- une amélioration des principes liés au regroupement et à la ventilation des informations dans les états financiers et les notes complémentaires.

La publication d'IFRS 18 entraîne aussi des modifications corrélatives à d'autres normes IFRS, dont à IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie*.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, une application anticipée étant permise. IFRS 18 s'appliquera rétrospectivement avec des dispositions transitoires spécifiques.

Le gestionnaire du Fonds travaille actuellement à l'identification de toutes les incidences que les modifications auront sur les états financiers de base et les notes aux états financiers.

Le gestionnaire du Fonds prévoit que toutes les prises de position pertinentes seront adoptées lors de la première période ouverte après leur date d'entrée en vigueur. Les nouvelles normes, les modifications et les interprétations qui n'ont pas été adoptées au cours de l'exercice écoulé n'ont pas été présentées, puisqu'elles ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers du Fonds.

3.2. Instruments financiers

a) Classement

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) :

Les placements sont classés dans la présente catégorie au moment de la comptabilisation initiale, car ils sont gérés sur une base de juste valeur selon la stratégie d'investissement du Fonds.

Actifs financiers au coût amorti :

Le Fonds inclut dans cette catégorie la trésorerie, les souscriptions à recevoir, les dividendes à recevoir et les autres comptes à recevoir.

Les actifs financiers au coût amorti doivent être dépréciés du montant des pertes de crédit attendues. Étant donné l'échéance très courte de ces actifs financiers, la solidité financière des contreparties impliquées et l'historique des pertes encourues, le gestionnaire estime que le risque de perte est très faible. Pour cette raison, aucune dépréciation n'a été comptabilisée pour les actifs au coût amorti.

Passifs financiers au coût amorti :

Cette catégorie inclut tous les passifs financiers, sauf ceux classés à la JVRN. Le Fonds inclut dans cette catégorie les frais de gestion à payer, les frais d'administration à payer, les actions rachetées à payer et les distributions à payer aux porteurs d'actions rachetables.

b) Comptabilisation

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les revenus et les charges sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les revenus de sources étrangères sont présentés avant déduction des impôts retenus à la source par les pays étrangers. Les impôts retenus à la source par les pays étrangers sont présentés séparément à l'état du résultat global dans le poste « Retenues d'impôt ». Les revenus d'intérêts à des fins de distribution, présentés dans l'état du résultat global, correspondent aux intérêts reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les gains réalisés et les pertes subies sur les opérations de placement ainsi que la plus-value ou la moins-value non réalisée des titres sont calculés à partir du coût établi selon la méthode du coût moyen. Les revenus, les gains (pertes) réalisé(e)s et les gains (pertes) non réalisé(e)s ont été répartis entre les séries au prorata de l'actif net de chacune des séries. Les coûts d'opération engagés au moment de l'achat et de la vente de placements par le Fonds sont passés en charge et inscrits à l'état du résultat global. Ces coûts comprennent notamment les commissions et frais versés aux courtiers, lesquels sont inscrits au poste « Commissions » à l'état du résultat global, ainsi que les autres frais liés aux

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

transactions comme les frais associés au règlement des transactions ou aux transferts d'actifs, lesquels sont inscrits au poste « Frais de transaction » à l'état du résultat global.

c) Évaluation

Initiale

Lors de l'évaluation initiale, les instruments financiers du Fonds sont évalués à la juste valeur, qui est majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti.

Subséquente

Les actifs et les passifs financiers à la JVRN sont évalués à la juste valeur. Tout changement dans la juste valeur de ces instruments financiers est comptabilisé dans la variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements.

L'obligation du Fonds pour les actifs nets attribuables aux porteurs d'actions rachetables est présentée à la valeur de rachat à la date de l'état de la situation financière. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Étant donné l'échéance à court terme de ces instruments financiers, leur valeur au coût amorti se rapproche de la juste valeur.

Se référer à la note 5 pour la description de la juste valeur.

d) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés quand les droits contractuels aux flux de trésorerie des investissements ont expiré ou que le Fonds a transféré d'une manière substantielle le risque ainsi que l'avantage financier de sa participation (propriété). Les passifs financiers sont décomptabilisés quand une entente contractuelle spécifie que l'obligation face à ce passif est acquittée, annulée ou expirée.

3.3. Trésorerie

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières, soit les encaisses.

3.4. Évaluation des actions

La valeur liquidative d'une action de chaque série faisant partie du Fonds est calculée chaque jour ouvrable où la Bourse de Toronto est ouverte, en divisant la valeur liquidative attribuable à chacune des séries par le nombre d'actions alors en circulation de la série correspondante.

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») permettent au Fonds de respecter les dispositions des normes IFRS de comptabilité pour la préparation des états financiers, sans changer leur méthode de calcul de la valeur liquidative aux fins des achats, échanges et rachats des actionnaires. Aux 31 décembre 2024 et 2023, la différence entre la valeur liquidative par action et l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par série est non significative.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

3.5. Émissions et rachats d'actions

Les actions sont rachetables au gré du porteur et sont classées comme passifs financiers. Aux fins du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables selon les exigences de rachat du Fonds, les actifs et les passifs du Fonds sont évalués à la juste valeur. Le Fonds émet des actions à la valeur liquidative selon les actions existantes. Le porteur d'actions peut les racheter au cours du jour contre un montant de trésorerie équivalent à une part proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds (calculée conformément aux exigences de rachat). La valeur liquidative par action du Fonds est calculée en divisant l'actif net attribuable aux porteurs d'actions (calculé conformément aux exigences de rachat) par le nombre d'actions émises.

L'actif net par action est calculé séparément pour chaque série d'actions du Fonds. L'actif net d'une série est évalué en calculant sa part proportionnelle de l'actif et du passif du fonds commun à toutes les séries, à laquelle s'ajoutent les actifs et les passifs du Fonds attribuables uniquement à cette série.

3.6. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action

L'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action est obtenue en divisant l'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Cette information est présentée dans l'état du résultat global.

Les charges directement attribuables à une série sont imputées à cette série. Les autres charges, revenus de placements, gains et pertes de capital et de change réalisés et non réalisés sont répartis proportionnellement entre les séries en fonction de leur part de l'actif net, à moins qu'ils puissent être attribués à une ou plusieurs séries en particulier.

3.7. Distribution aux porteurs d'actions rachetables

Le revenu net et les gains en capital nets réalisés sont distribués annuellement aux porteurs d'actions du Fonds, au prorata des actions qu'ils détiennent. Les gains et les pertes non réalisés sont inclus dans l'actif net attribuable aux porteurs d'actions. Cependant, ils seront distribués aux porteurs d'actions uniquement au moment de la réalisation du gain ou de la perte. Les pertes en capital ne sont pas distribuées aux porteurs d'actions, mais elles sont retenues dans le Fonds pour être imputées sur les futurs gains en capital. Pour l'ensemble des séries d'actions, le revenu net du Fonds est distribué à la fin de l'exercice tandis que les gains en capital nets sont généralement distribués aux porteurs d'actions en février de l'année suivante. De plus, les actions de séries T5 et FT5 effectuent des distributions mensuelles fixes, lesquelles peuvent inclure à la fois un montant de revenu net ainsi qu'un montant au titre de remboursement de capital.

3.8. Conversion des devises

Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds. Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date d'évaluation. Les gains et les pertes de change découlant du règlement de ces transactions et de la réévaluation des éléments monétaires au cours de change en vigueur à la fin de l'exercice sont comptabilisés à l'état du résultat global aux postes « Gains nets (pertes nettes) de change sur la trésorerie » et « Gain (perte) de change sur les transactions en devises étrangères ».

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

3.9. Impôt

Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de la *Loi sur les impôts* (Québec) (ci-après, collectivement, la « Loi de l'impôt »), le Fonds est défini comme une société de placement à capital variable. Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placements et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de retenues d'impôt dans l'état du résultat global.

Aux termes de la Loi de l'impôt, la Corporation de fonds R.E.G.A.R. Gestion Privée inc. (dont fait partie la Catégorie RGP Secteurs Mondiaux) est définie comme une société d'investissement à capital variable. En règle générale, cette société ne paiera pas d'impôt sur les dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables ni sur les gains en capital nets qu'elle a réalisés, parce qu'elle versera suffisamment de dividendes ordinaires et de dividendes sur les gains en capital à ses actionnaires pour éliminer l'assujettissement à l'impôt sur leurs dividendes et sur leurs gains en capital. Cependant, la société sera assujéti à l'impôt pour ses revenus provenant d'autres sources (le revenu tiré d'instruments dérivés, l'intérêt et le revenu de source étrangère) ainsi que pour les résultats non distribués jusqu'à ce que naisse l'obligation d'effectuer des distributions aux taux applicables aux sociétés. Étant donné que la société ne peut distribuer certains types de revenus et de gains aux investisseurs, un revenu net aux fins fiscales peut ainsi être généré. Le cas échéant, la charge d'impôt est présentée à l'état du résultat global. L'année d'imposition de la société se termine le 31 décembre.

3.10. Activités de prêts de titres

Le Fonds participe, contre rémunération supplémentaire, à un programme de prêts de titres par lequel il prête des titres qu'il détient à des tiers selon les modalités d'une convention comprenant des restrictions prescrites par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Ces prêts de titres, le cas échéant, exigent des garanties en trésorerie, en titres de créance ou en titres de capitaux propres de grande qualité qui correspondent au moins à 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Se référer à la note 10 pour de l'information sur la juste valeur des titres prêtés et la juste valeur de la garantie reçue et pour un rapprochement entre les revenus totaux générés par les opérations de prêts de titres et les revenus provenant des prêts de titres présentés à l'état du résultat global.

La contrepartie des titres prêtés n'est pas décomptabilisée à l'état de la situation financière, car le Fonds conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété du titre.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Pour l'application des normes IFRS de comptabilité, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent varier en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté du Fonds. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Jugements importants

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

Monnaie fonctionnelle

Le conseil d'administration considère que la monnaie fonctionnelle dans laquelle le Fonds exerce ses activités est le dollar canadien, car c'est la monnaie qui, à leur avis, représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, des événements et des conditions du Fonds. En outre, le dollar canadien est la monnaie selon laquelle le Fonds évalue son rendement. Le Fonds émet et rachète ses actions en dollars canadiens.

Classement des actions

Selon IAS 32 – Instruments financiers : Présentation (« IAS 32 »), l'actif net attribuable aux porteurs d'actions doit être classé en tant que passif dans l'état de la situation financière du Fonds, à moins que toutes les conditions du classement à titre de capitaux propres ne soient réunies.

Les actions du Fonds sont considérées comme des instruments remboursables au gré du porteur. IAS 32 exige que les actions d'une entité comportant une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers, sauf si elles possèdent certaines caractéristiques. Le Fonds émet différentes séries d'actions ayant égalité de rang, mais possédant des caractéristiques distinctes. En outre, le Fonds est soumis à une obligation contractuelle de distribuer annuellement tout revenu imposable et de permettre aux porteurs d'actions de demander le paiement en trésorerie de toute distribution ou de tout dividende déclaré. Ces caractéristiques contreviennent aux exigences d'IAS 32 pour la comptabilisation des actions dans les capitaux propres. En conséquence, toutes les actions du Fonds sont présentées au passif.

Incertitude relative aux estimations

L'information sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

Juste valeur des instruments financiers

Comme décrit à la note 5, le gestionnaire a pris position lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur. Les normes IFRS de comptabilité stipulent alors que le gestionnaire doit déterminer le cours en considérant le caractère le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances. Lorsqu'une telle situation se produit, le gestionnaire peut déterminer le point de l'écart acheteur-vendeur ou le cours de clôture qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

5. RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

En raison de ses activités, le Fonds est exposé à divers risques associés aux instruments financiers, à savoir le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché (le risque de change, le risque de prix et le risque de taux d'intérêt) et le risque de concentration. Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques financiers. Il cherche à minimiser l'incidence négative de ces risques sur la performance du Fonds en employant des gestionnaires professionnels et expérimentés, en effectuant une vigie quotidienne des actifs du Fonds et des événements de marchés, et en diversifiant les actifs du Fonds tout en respectant les stratégies identifiées dans ses objectifs de placements. Tous les placements comportent un risque de perte de capital.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds.

Le Fonds s'expose à une concentration du risque de crédit lorsqu'il investit dans des instruments de créances ou des instruments financiers dérivés, ou lorsqu'il prend part à des opérations de prêts de titres. Le risque maximal de crédit auquel le Fonds est exposé correspond à la valeur comptable des instruments financiers, à l'exception des actions et des fonds négociés en bourse (ci-après « FNB »). La juste valeur des instruments financiers tient compte de la solvabilité de l'émetteur ou de la contrepartie. Le Fonds peut investir dans des FNB et peut ainsi être indirectement exposé au risque de crédit si les FNB investissent dans des instruments de créances ou des instruments financiers dérivés.

Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque d'inexécution est considéré comme limité, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds n'est pas significativement exposé au risque de crédit compte tenu de la composition de son portefeuille de placement.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations ou ses engagements et fasse subir une perte financière à ses créanciers. Les porteurs d'actions peuvent procéder au rachat de leurs actions chaque jour d'évaluation. Le Fonds ne peut acquérir un actif non liquide dans le cas où, par la suite de cette acquisition, plus de 10 % de sa valeur liquidative serait constituée d'actifs non liquides et ne peut avoir placé plus de 15 % de sa valeur liquidative dans des actifs non liquides pendant 90 jours et plus. Puisque le Fonds investit dans des marchés actifs, il peut disposer de ses éléments d'actif dans de courts délais. Conformément à la politique du Fonds, le gestionnaire surveille la position de liquidité quotidiennement. Les actions rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Les échéances pour les autres passifs financiers demeurent en deçà de trois mois. Le Fonds maintient un niveau de trésorerie que le gestionnaire du Fonds trouve suffisant afin de maintenir les liquidités nécessaires.

Risque de marché

Les placements du Fonds sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché se subdivise en trois risques présentés ci-dessous, soit le risque de change, le risque de prix et le risque de taux d'intérêt.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

Risque de change

Le Fonds peut investir dans des titres et d'autres fonds de placement libellés ou négociés dans des devises autres que le dollar canadien. Ces placements donnent lieu à un risque de change, à savoir le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Certains FNB qui peuvent être détenus par le Fonds peuvent offrir une couverture (protection) contre le risque de fluctuation des taux de change des actifs sous-jacents du Fonds.

Les tableaux suivants présentent les monnaies étrangères auxquelles le Fonds est exposé de façon importante à la fin de chacun des exercices, en dollars canadiens. Ils indiquent également l'effet potentiel, sur l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport à chacune des monnaies étrangères présentées, toutes les autres variables restant constantes.

Au 31 décembre 2024

Devises	Exposition brute	Couverture	Exposition nette	% de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables
Dollar américain	70 279 758 \$	-	70 279 758 \$	67,95 %
Euro	9 563 334 \$	-	9 563 334 \$	9,25 %
Yen japonais	4 331 966 \$	-	4 331 966 \$	4,19 %
Franc suisse	3 227 995 \$	-	3 227 995 \$	3,12 %
Couronne suédoise	2 678 631 \$	-	2 678 631 \$	2,59 %
Couronne danoise	2 117 955 \$	-	2 117 955 \$	2,05 %
Dollar australien	1 344 785 \$	-	1 344 785 \$	1,30 %
Livre sterling	878 878 \$	-	878 878 \$	0,85 %
Couronne norvégienne	1 342 \$	-	1 342 \$	0,00 %

31 décembre 2024

Incidence du risque de change (variation 5 %) sur l'actif net :

+/- 4 721 232 \$

Au 31 décembre 2023

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

Devises	Exposition brute	Couverture	Exposition nette	% de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables
Dollar américain	49 739 027 \$	-	49 739 027 \$	60,30 %
Euro	10 331 237 \$	-	10 331 237 \$	12,52 %
Yen japonais	3 024 467 \$	-	3 024 467 \$	3,67 %
Dollar australien	2 108 641 \$	-	2 108 641 \$	2,56 %
Couronne suédoise	1 319 437 \$	-	1 319 437 \$	1,60 %
Livre sterling	1 193 903 \$	-	1 193 903 \$	1,45 %
Couronne danoise	678 148 \$	-	678 148 \$	0,82 %
Franc suisse	641 486 \$	-	641 486 \$	0,78 %
Couronne norvégienne	1 376 \$	-	1 376 \$	0,00 %

31 décembre 2023Incidence du risque de change (variation 5 %) sur l'actif net : +/- 3 451 886 \$

Le Fonds peut investir dans des FNB et peut ainsi être indirectement exposé au risque de change lorsque les FNB investissent dans des instruments financiers libellés ou négociés dans des devises autres que le dollar canadien.

Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque que la valeur d'un instrument financier varie en fonction des fluctuations des cours du marché, autres que celles causées par le risque de taux d'intérêt ou le risque de change lié aux instruments monétaires, que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à un placement en particulier, ou à son émetteur, ou par d'autres facteurs ayant des incidences sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Tous les titres comportent un risque de perte de capital. Le risque maximal associé aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les placements du Fonds sont exposés au risque de prix découlant de l'incertitude des cours futurs des instruments.

Le gestionnaire surveille régulièrement la pondération relative des titres individuels, des secteurs et des pays et tient également compte de la capitalisation boursière et de la liquidité de chaque titre.

Le tableau suivant illustre l'incidence possible d'une variation de +/- 5 % du rendement de l'indice de référence sur la valeur liquidative du Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023, toutes les autres variables étant par ailleurs demeurées égales. En pratique, les résultats des activités de négociation risquent d'être différents de ceux découlant de cette analyse de sensibilité, et cette différence est susceptible d'être importante.

Au	Indice de référence	Impact sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net
31 décembre 2024	Indice <i>MSCI World Index (CAD)</i>	+/- 4 912 798 \$	4,75 %
31 décembre 2023	Indice <i>MSCI World Index (CAD)</i>	+/- 4 042 092 \$	4,90 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que la fluctuation des taux d'intérêt puisse influencer sur les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des instruments financiers.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la juste valeur de la trésorerie. Le Fonds peut investir dans des FNB et peut ainsi être indirectement exposé au risque de taux d'intérêt lorsque les FNB investissent dans des instruments financiers portant intérêt.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds n'est pas significativement exposé au risque de taux d'intérêt compte tenu de la composition de son portefeuille de placement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même série, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Les tableaux qui suivent résument le risque de concentration du Fonds exprimé en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables :

Risque de concentration	31 décembre 2024 (%)	31 décembre 2023 (%)
Les principales catégories d'actifs du portefeuille sont incluses dans le tableau suivant :		
Actions	97,87	96,23
Trésorerie et autres éléments d'actif net	1,15	0,97
Fonds négociés en bourse	0,98	2,80

Répartition sectorielle*	31 décembre 2024 (%)	31 décembre 2023 (%)
Technologies de l'information	18,27	14,30
Services financiers	12,04	11,53
Soins de santé	11,27	13,80
Consommation discrétionnaire	10,83	9,83
Produits industriels	10,57	11,75
Communication	9,74	8,54
Consommation de base	7,12	8,46
Services publics	5,11	6,23
Matériaux	4,93	6,11
Immobilier	4,33	5,68
Énergie	3,66	-
Trésorerie et autres éléments d'actif net	2,13	3,77
Total	100	100

Répartition géographique*	31 décembre 2024 (%)	31 décembre 2023 (%)
Actions américaines	58,24	60,07
Actions internationales	32,74	23,31
Actions canadiennes	6,89	12,85
Trésorerie et autres éléments d'actif net	2,13	3,77
Total	100	100

*Les répartitions sectorielle et géographique du Fonds sont calculées en fonction du total des placements du Fonds, et ce, en considérant l'exposition du Fonds via les positions détenues directement par celui-ci ainsi qu'aux positions détenues par les fonds de placement sous-jacents, eux-mêmes détenus par le Fonds.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les instruments financiers dérivés cotés et les titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Pour les actions et les FNB, le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire peut déterminer le point de l'écart acheteur-vendeur ou le cours de clôture qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Classement des évaluations de la juste valeur

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les prix non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

- Niveau 1 Prix (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels le Fonds peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les prix inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur. Les tableaux qui suivent illustrent le classement des actifs et des passifs financiers du Fonds évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs.

Au 31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Placements				
Actions	101 225 865	-	-	101 225 865
Fonds négociés en bourse	1 013 844	-	-	1 013 844
Total des placements	102 239 709	-	-	102 239 709

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux 1 et 2.

Au 31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Placements				
Actions	79 385 988	-	-	79 385 988
Fonds négociés en bourse	2 306 627	-	-	2 306 627
Total des placements	81 692 615	-	-	81 692 615

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux 1 et 2.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

6. PLACEMENTS DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le Fonds peut investir dans d'autres fonds de placement (dont des organismes de placements collectifs (ci-après les « OPC »), ou des fonds négociés en bourse). Le cas échéant, les placements du Fonds dans des entités structurées sont présentés dans l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, qui représente l'exposition maximale du Fonds à ces placements, puisque le Fonds est une entité d'investissement au sens d'IFRS 10 et ne consolide donc pas de tels placements. Aux 31 décembre 2024 et 2023, ces placements se limitaient à des parts d'autres fonds de placement.

7. ACTIONS RACHETABLES

Structure du capital

Capital émis

Le capital du Fonds est présenté à l'état de la situation financière. Toutes les actions rachetables émises sont entièrement libérées. Le capital du Fonds est représenté par ces actions rachetables qui sont émises et en circulation. Chaque action émise confère au porteur d'action une participation égale dans le Fonds et est de valeur égale. Une action ne confère aucune participation à un actif ou à un placement en particulier du Fonds. Les porteurs d'actions ont plusieurs droits en vertu de l'acte de constitution du Fonds, notamment ceux-ci :

- de se faire racheter leurs actions à une part proportionnelle selon la valeur liquidative par action à la date de rachat;
- de recevoir des revenus de distribution;
- d'assister à l'assemblée des porteurs d'actions et de voter (uniquement sur des questions affectant leurs droits);
- de participer à la fermeture et à la liquidation du Fonds.

Les droits, les obligations et les restrictions mentionnés ci-dessus, lesquels sont rattachés à chaque action, sont identiques à tous les égards. Aux fins du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables conformément à la constitution du Fonds, les actifs et les passifs du Fonds sont évalués à la juste valeur.

Gestion du capital

Le capital du Fonds est égal à l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables. Il est géré conformément à l'objectif, aux politiques et aux restrictions de placement du Fonds, tels qu'ils sont mentionnés dans son prospectus simplifié. L'évolution du capital du Fonds au cours de l'exercice est présentée dans l'état de l'évolution de l'actif net.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

8. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les activités de placement du Fonds sont gérées par R.E.G.A.R. Gestion Privée inc. (le gestionnaire du Fonds). La tenue des registres et la comptabilité sont déléguées à Compagnie Trust CIBC Mellon. Le dépositaire des fonds du Fonds est Compagnie Trust CIBC Mellon. La Compagnie Trust CIBC Mellon n'est pas une partie liée.

Positions détenues par des parties liées

Aux 31 décembre 2024 et 2023, aucune position n'était détenue par des parties liées.

Frais de gestion et d'administration

En vertu du contrat de gestion daté du 6 janvier 2014 et de ses modifications ultérieures, le Fonds a mandaté le gestionnaire pour lui fournir des services de gestion. Le gestionnaire reçoit des frais de gestion fondés sur la valeur liquidative des actions du Fonds, calculés quotidiennement et payables mensuellement, aux taux annuels suivants :

Série A	1,9 %	Série T5	1,9 %
Série F	0,9 %	Série FT5	0,9 %
Série P	0,0 %		

De plus, le gestionnaire s'acquittera de tous les frais d'exploitation du Fonds (y compris pour les services fournis par le gestionnaire), à l'exception des coûts du Fonds, à l'égard de chaque série, en échange de frais d'administration fixes qui sont acquittés par le Fonds. Le gestionnaire reçoit des frais d'administration fondés sur la valeur liquidative des actions du Fonds, calculés quotidiennement et payables mensuellement, aux taux annuels suivants :

Série A	0,24 %	Série T5	0,24 %
Série F	0,24 %	Série FT5	0,24 %
Série P	0,24 %		

Aux termes du contrat de gestion, le conseil d'administration peut démettre le gestionnaire de ses fonctions sur préavis de 90 jours. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, le total des frais de gestion et d'administration s'élève à 1 325 184 \$ (1 119 956 \$ en 2023), dont un solde de 127 254 \$ (98 161 \$ au 31 décembre 2023) est à payer.

Autres transactions entre parties liées

En conformité avec la réglementation applicable, le Fonds s'appuie sur une instruction permanente du Comité d'Examen Indépendant (CEI) concernant les transactions inter-fonds pour lesquelles des titres peuvent être vendus à un autre fonds ou achetés d'un autre fonds géré par R.E.G.A.R. Gestion Privée inc. Ces transactions sont effectuées au cours du marché et ont pour but de réduire les frais de transaction et les commissions assumées par le Fonds.

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds n'a effectué aucune transaction sur titres avec un autre fonds géré par R.E.G.A.R. Gestion Privée inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 décembre 2024 et 2023 (en dollars canadiens)

9. COMMISSIONS DE COURTAGE ET ACCORDS DE PAIEMENTS INDIRECTS

Le gestionnaire peut choisir des courtiers avec lesquels il conclut des accords de paiements indirects s'il estime en toute bonne foi que la commission est raisonnable par rapport aux services d'exécution des ordres et de recherche fournis. Les montants des paiements indirects dûment constatés au cours des exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 s'établissent comme suit :

	2024	2023
Total des commissions de courtage	75 427 \$	130 577 \$
Paievements indirects	-	-

10. PRÊTS DE TITRES

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les revenus totaux générés par les opérations de prêts de titres du Fonds et les revenus provenant des prêts de titres présentés à l'état du résultat global du Fonds.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Revenu brut des prêts de titres	18 591 \$	4 950 \$
Frais relatifs au programme de prêt	7 688 \$	2 138 \$
Revenus nets reçus par le Fonds	10 903 \$	2 812 \$

Le tableau suivant présente la juste valeur des titres prêtés et la juste valeur de la garantie reçue.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Valeur totale des titres prêtés	3 501 850 \$	2 903 111 \$
Valeur totale de la garantie	3 749 411 \$	3 052 863 \$
Proportion de la garantie	107,07 %	105,16 %

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs d'actions de
Catégorie RGP Secteurs Mondiaux

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds Catégorie RGP Secteurs mondiaux (ci-après le « Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023 et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables et les états des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables, ainsi que l'inventaire du portefeuille au 31 décembre 2024.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « normes IFRS de comptabilité »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs,

concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L.¹

Montréal
Le 20 mars 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A126944